

Rapport sur l'épreuve écrite d'anglais

Écoles partageant cette épreuve : ENS Paris-Saclay, ENS (Paris), ENS de Lyon, ENPC, Mines de Paris, Ecoles Centrale.

Membres du jury : Charlotte Plançon et Aurélie Journo

Coefficients (en pourcentage du total d'admission de chaque concours) :

- ENS Paris-Saclay : 3,1%
- ENS de Lyon : 2,5 %
- ENS (Paris) : 2,1 %
- ENPC/Mines/Centrale : 3,8 %

Éléments statistiques relatifs à l'épreuve :

Nombre de copies : 173
Note la plus haute : 18,5
Note la plus basse : 3
Moyenne : 11,45
Écart-type : 3

INFORMATION : Le format de l'épreuve écrite de langue vivante changera à la session 2026. Il s'agira d'une épreuve de **trois heures** comportant **trois exercices à partir d'un dossier documentaire** composé d'un article de presse général, d'un article de presse semi-spécialisée (chacun de 490 à 510 mots) et d'un document visuel :

1. Synthèse de documents (8 points) – 250 mots +/- 10%.
2. Expression écrite (8 points) - 250 mots +/- 10%.
3. Traduction (4 points) - courte traduction d'un extrait (45-55 mots) du corpus.

Ces modifications sont parues dans le BO n°32 du 28 août 2025 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2025/Hebdo32/MENS2523783A>

Le sujet zéro conçu en anglais ainsi qu'un complément méthodologique ont été mis à disposition des préparateurs et préparatrices.

1. Présentation de l'épreuve et du sujet de la session 2025 :

Format : L'épreuve se composait d'une version d'un article de presse, notée sur 12 points et de deux questions sur le texte, chacune notée sur 4.

Document étudié : Le texte proposé était intitulé "The Public Distrusts Scientists' Morals, Not Their Science" et extrait de la revue *Scientific American* datée du 18 décembre 2024. L'article revenait sur les causes de la défiance du public envers les scientifiques et s'intéressait aux représentations qu'avaient le public de ces derniers et de leur positionnement moral et éthique.

Attentes du jury : L'exercice de traduction vers le français vise à évaluer la capacité des candidats et candidates à comprendre finement les idées exprimées dans l'article mais aussi à les restituer dans un français idiomatique, dans le registre et le style adapté à un article de presse scientifique. Les deux questions visaient quant à elles, d'une part, à évaluer la compréhension des arguments principaux du texte et la capacité des candidats et candidates à les reformuler de façon synthétique (question 1) et,

d'autre part, à développer une réflexion construite, argumentée, étayée et convaincante sur un sujet lié à l'article (question 2). Au-delà des considérations sur le fond et le contenu de la copie, le jury ne peut que conseiller aux candidats et candidates de présenter une copie lisible et aérée.

2. Remarques sur les copies de la session 2025

A. Version

Dans l'ensemble, le texte a été assez bien compris par les candidats et candidates. Rares étaient les copies qui passaient complètement à côté du sens global du texte. Les deux écueils principaux qui ont pu résulter dans une note assez basse étaient :

- une tendance **au calque syntaxique et lexical**. Le texte français doit respecter le style et les codes d'un article de presse français. À cet égard, on ne peut que recommander aux candidats et candidates de lire régulièrement la presse, en français comme en anglais. Les calques donnaient ainsi lieu à des tournures fautives syntaxiquement, très fréquente sur la traduction du titre, du type “*Le public n’a pas confiance en la morale des scientifiques, non pas en leur science”. En outre, une traduction mot à mot résultait dans des formulations très maladroites en français (“*sont devenues associées avec” pour “*became associated with*”, “*les mêmes anciennes” pour traduire “*the same old*”). La traduction des formes en -ING en participes présents en français a également donné lieu à des formulations lourdes, voire peu compréhensibles en français. Les calques lexicaux (supporter pour traduire *support* ; les morales/les éthiques pour traduire *morals* et *ethics*) étaient également à éviter. Les meilleures copies étaient celles qui se sont affranchies du mot à mot et ont privilégié les reformulations qui restituaient le sens du texte, quitte à étoffer la traduction ou à reformuler par endroits.
- **un français fautif** : le jury ne peut que s'étonner qu'à ce niveau d'études les fautes d'orthographe persistent sur du vocabulaire assez simple (*le publique; *un diagnostique). Plus étonnant encore était le manque de maîtrise des règles grammaticales de base du français. On rappelle qu'on ne peut reprendre un nom singulier (le public) avec un possessif pluriel (leur), que le participe passé ne s'accorde pas lorsque l'auxiliaire est avoir (*n'ont pas tirées les bonnes conclusions), que les noms renvoyant à une nationalité (“Un Américain sur dix”) portent une majuscule. On ne peut que recommander aux candidats et candidates de relire attentivement leur copie pour s'assurer de la correction de leur traduction en français.

Il faut rappeler que proposer plusieurs possibilités de traduction pour un terme ou un segment n'est pas accepté et est assez sévèrement pénalisé, tout comme l'omission d'un mot ou d'un segment.

B. Questions

Les questions visent à évaluer les compétences des candidats et candidates à s'exprimer à l'écrit dans un anglais idiomatique, précis, complexe et correct. Si la grande majorité des copies témoignait de réelles capacités à produire un écrit assez complexe au niveau des idées (niveau B2 du CECRL), nombreuses étaient celles qui comportaient des erreurs de langue relevant de ce qui devrait être acquis au niveau A2/B1. On ne peut qu'encourager les candidats et candidates à travailler à la correction de la langue et à se montrer plus rigoureux à l'écrit : une accumulation d'erreurs, quelle que soit la pertinence du contenu, fait inmanquablement baisser la note attribuée à la question.

Parmi les **erreurs les plus fréquentes**, le jury a noté :

- des confusions sur l'emploi des **conjugaisons** (notamment *present perfect* vs *preterit*), l'absence de -s sur les verbes conjugués à la troisième personne du singulier au présent simple ou au contraire sa présence sur des verbes conjugués au pluriel (**people does not understand*), la non-maîtrise des verbes irréguliers (**has lead*"), les constructions fautives du passif (**be control*), du verbe *want* (**want that*).
- des erreurs sur les **articles**, et sur les **quantificateurs** : "**the society*" ; **every diseases*, confusion entre *few/ a few* (pour les dénombrables) et *little/ a little* (indénombrables).
- des confusions **lexicales** sur certains termes : entre *raise* et *rise*, entre *politics* et *politicians*, entre *experience* et *experiment*, entre *scientific* (adjectif) et *scientist* (nom), entre *avoid* et *prevent* ("**the lockdowns avoided many people to be sick*"), entre *emphasis* (nom) et *emphasize* (verbe), *era* et *area*, etc.
- une maîtrise imparfaite des **prépositions** : confusion entre *for* et *since*, **in the one hand* au lieu de *on the one hand*, etc.
- une maîtrise imparfaite des **tournures comparatives** (**the more factual as possible*), des règles de l'ordre des **adjectifs** (**the two first* au lieu de *the first two*).
- des confusions entre *there* et *their*, *it's* et *its*, *seen* et *seeing*.
- le recours à l'écrit à des **formes orales** du type *gonna*, *kinda* qui n'y ont pas leur place.

S'agissant de la méthodologie, le jury invite les candidats et candidates à lire attentivement les questions avant d'y répondre. Dans la question 1, "*According to the author, what factors explain for the public's increased distrust in scientists?*", il ne s'agissait pas d'énoncer des généralités, parfois absentes du texte (hors-sujet) ni de recopier des segments entiers du texte mais bien de **reformuler** de façon synthétique les propos de l'auteur du texte.

La seconde question, quant à elle, donnait aux candidats et candidates l'opportunité de faire la preuve de leur capacité à exprimer une position personnelle nuancée sur un sujet, à travers un développement structuré, étayé par des exemples précis et en lien avec la démonstration. Le jury a pénalisé les réponses vagues, sans exemple, ainsi que les réponses trop décousues ou parsemées de mots de liaison mal utilisés et a valorisé les copies qui témoignaient d'une véritable réflexion et défendaient un point de vue personnel, quelle que soit la position défendue par le ou la candidate.